



ASSOCIATION DES AMIS DU RAIL AZUREEN

: 156 bd Napoléon III - Bourgogne - 06200 NICE ❖ ☎ : 06 95 30 60 43 et 07 82 88 69 17

Nice le 13 juin 2023

Monsieur le Ministre des Transports,
Ministre délégué en charge des Transports
246 boul. Saint Germain – 75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Objet : Travaux sur la ligne ferroviaire
de Nice Breil Tende Cuneo

La ligne ferroviaire de Nice Breil Tende toujours en danger malgré des travaux effectués après la tempête Alex entre Breil et Tende et des travaux courants de voie entre Nice et Breil.

À compter de 2011 l'Italie, a estimé que les frais d'entretien et d'exploitation des 47 km de la section située en territoire français de la ligne Vintimille-Cuneo ne devaient plus être exclusivement à la charge de l'Italie. Elle dénonçait ainsi la convention de 1970. Elle ne réglait plus les frais de maintenance de la ligne qui lui incombait.

En 2013, la section Breil Tende devenant dangereuse pour maintenir la circulation des trains en toute sécurité, La SNCF décidait de réduire la vitesse sur cette section de ligne de 80 km/h à 40 km/h. La conséquence de cette mesure a été de rallonger le temps de parcours entre Tende et Nice qui est passé de 1h 30 à près de 3h 00. Les usagers pendulaires de la haute Roya ont dû abandonner le train pour le car ou la voiture pour une part des résidents et d'autres de se fixer sur le littoral désertant leur village.

Cette section relie Cuneo et Vintimille et Cuneo Nice. Le trafic international a subi de même une forte régression qui s'est traduite pour certaines localités de la Roya par une baisse importante de de la fréquentation des touristes italiens et autres nationalités mettant en danger de nombreux commerces. La région Piémont, autorité organisatrice de cette ligne a réduit à compter de 2013 le nombre d'allers-retours de 8 à 2 faisant disparaître le cadencement à 2 heures dans chaque sens qui donnait pleine satisfaction à tous les usagers italiens et français.

Le 2 octobre 2020, la tempête Alex détruisait les voies routières de communication dans la Roya et endommageait la ligne ferroviaire entre Breil et Tende. Face à ce désastre le chemin de fer a démontré sa pertinence désenclavant assez rapidement les villages de la Roya alors que la voie routière très endommagée, ponts emportés, route transformée en torrent et défoncée, etc., exigeait de longs travaux.

La SNCF avec l'Etat et les collectivités ont participé financièrement à la restauration de la ligne, mais l'ont rendue dans les mêmes conditions qu'avant la tempête, c'est-à-dire que les travaux terminés, la vitesse de la ligne ont été maintenus à 40 km/h. D'autre part SNCF Réseau nous l'a annoncé lors de la réouverture de la section Breil Tende au lendemain de la tempête qu'il était nécessaire de fermer cette section pour exécuter les travaux de normalisation supportant la vitesse de 80 km/h.

La section Nice Breil ; en septembre 2018 lors d'une réunion d'information à Nice le directeur régional SNCF nous indiquait la dangerosité de l'état du tunnel de Braus à cause des ravinements provoqués par

l'action des eaux souterraines qui nécessitait des travaux d'urgence. Mais ne possédant aucun financement, la SNCF serait dans l'obligation de fermer la ligne en cas d'aggravation.

L'AAR alertait les pouvoirs publics, les populations et engageait une longue action d'informations, de pétitions et de démarches auprès de l'Etat et des élus qui aura duré 4 années. Lors du Copil de mai 2023 réunissant l'Etat, la région Sud et les élus, la SNCF a déclaré disposer de 52 M€ pour financer les travaux de jour entre Nice et Breil comprenant les tunnels de Braus et du Grazian. Mais pour pérenniser la ligne et supprimer les ralentissements il faudrait rajouter environ 30 M€. En laissant pour compte la demande des élus et de l'AAR d'effectuer les travaux la nuit maintenant ainsi de jour un service de circulations pendulaires TER transportant salariés et élèves, et pas question de navettes L'Escarène Nice. La ligne devant être fermée environ 2 ans à partir de septembre 2024.

Ces conditions ne sont pas acceptables pour les populations et les usagers qui vont devoir se déplacer en véhicule individuel et venir s'engluer dans le trafic de la pénétrante du Paillon déjà saturé. Il en est de même pour les cars de substitution qui en plus ne pourront maintenir tous les arrêts, ni les horaires du TER. L'Etat et les financeurs faisant fi des émissions de gaz à effet de serre émanant du trafic routier qui transforment dangereusement le climat (longues périodes de chaleur et de sécheresse, tempêtes, etc.), et rejettent dans l'atmosphère des poussières fines et autres, un grand danger de santé publique.

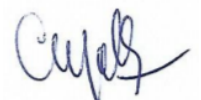
Considérant les 2 sections de ligne Nice Breil et Breil Tende dont les travaux de normalisation sont nécessaires, nous nous rendons compte que cette ligne sera fermée à 2 reprises ce qui signifie environ 4 années sur l'ensemble des travaux. C'est intolérable pour les populations, les commerces et l'économie de la ligne. Avec les élus, populations et associations, nous réclamons la continuité des travaux durant la même période sur la totalité de la ligne Nice Breil Tende et la création de la navette L'Escarène Nice.

Le gouvernement a mis à disposition des régions 100 Mds €, l'Europe peut de même apporter sa contribution, la ligne ferroviaire Nice Breil Tende doit trouver les crédits à sa restauration totale et à sa pérennisation dans le même laps de temps avec une seule fermeture de ligne.

L'Etat devrait tenir un COPIL fin juin sur les transports dans les Alpes Maritimes. Nous espérons qu'avec la région Sud ils auront la possibilité de satisfaire les demandes légitimes des élus et des populations de la Roya Bévéra et des vallées des Paillons, mais aussi de prendre enfin en considération les effets du trafic routier sur la climatologie et la santé publique.

En espérant que nos démarches trouveront une solution satisfaisante,
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre
l'expression de ma très haute considération.

Le Président : Germain NALLINO



Destinataires : Ministre des Transports, Préfet, Région, Département, Métropole, élus

AAR -156 bd Napoléon III - Bourgogne - 06200 NICE ❖ ☎ : 06 95 30 60 43 et 07 82 88 69 17